II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL
du 27 juin 1997
portant nomination d'un membre du Comité économique et social

(97/415/CE, Euratom)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 194,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 166,

vu la décision 94/660/CE, Euratom du Conseil, du 26 septembre 1994, portant nomination des membres du Comité économique et social pour la période du 21 septembre 1994 au 20 septembre 1998 [1],

considérant qu'un siège de membre du Comité précité est devenu vacant à la suite du décès de M. Alphonse Bernard porté à la connaissance du Conseil en date du 28 mars 1996;

vu les candidatures présentées par le gouvernement français en date du 14 mars 1997,

après avoir recueilli l'avis de la Commission des Communautés européennes,

DÉCIDE:

Article unique

Monsieur Jean-Claude Quentin est nommé membre du Comité économique et social en remplacement de monsieur Alphonse Bernard pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 20 septembre 1998.

Fait à Luxembourg, le 27 juin 1997.

Par le Conseil
Le président
A. JORRITSMA-LEBBINK

[1] JO n° L 257 du 5. 10. 1994, p. 20.